

Obligés de voter contre

Les député.es du groupe **Nouvelle gauche** ont voté contre le projet de loi de financement de la sécurité

sociale. En effet, ce projet prévoit notamment la hausse de la CSG, le gel des pensions de retraites en 2018 et la hausse du forfait hospitalier, et en même temps, tous les amendements proposés par la gauche ont été rejetés. Le député de Haute-Garonne,

Joël Aviragnet, a, pour résumer ce texte, employé la formule :

«*Deuxième lame libérale après la loi de finances*».



La deuxième lame libérale

Et pourtant les député.es socialistes sont entrés dans ce débat dans un état d'esprit constructif, en avançant des propositions d'amendements.

Ils avaient notamment proposé que la hausse de la CSG pour les retraités ne s'applique pas pour les pensions inférieures à 3 000 euros par mois (coût moyen d'une maison de retraite médicalisée). Cet amendement a été rejeté par le gouvernement et sa majorité.

Pour apporter des réponses à la progression des déserts médicaux, les député.es *Nouvelle gauche* ont proposé que les ARS (Agences Régionales de Santé), en concertation avec les syndicats médicaux, définissent des zones dans lesquelles existent un fort excédent en matière de soins. Un nouveau médecin libéral ne pourrait s'installer, en étant conventionné à l'assurance maladie, que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesse son activité. Le principe de la liberté d'installation demeure donc, mais le conventionnement n'est possible que de manière sélective pour les nouvelles installations.

Dans ces conditions, les député.es socialistes n'avaient d'autres choix que de voter contre le projet de budget de la sécurité sociale.

Le candidat Emmanuel Macron avait pourtant promis une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Las, ces derniers ne bénéficieront que d'une compensation, partielle et provisoire, à travers des primes, progressivement vouées à disparaître.

Un amendement du gouvernement, adopté subrepticement, a supprimé la généralisation du tiers payant à l'ensemble de la population qui devait entrer en vigueur le 30 novembre prochain. Le tiers payant généralisé était pourtant une des mesures sociales phares du quinquennat précédent.

Avec l'adoption d'un amendement abaissant de 30 à 20% le taux de cotisations patronales sur la distribution d'actions gratuites, le gouvernement et sa majorité, ont confirmé s'il en était besoin, qu'ils étaient bel et bien aux services des plus riches. Ce nouveau cadeau vient s'ajouter à la suppression de la taxe sur les salaires que payaient les grands groupes et représente un manque à gagner de 100 millions d'euros pour la sécurité sociale.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 9/11/2017

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Un an...

Il y a un an Donald Trump était élu président des États-Unis, à la grande stupéfaction de la plupart des observateurs.

Cette élection peut être considérée comme la première de l'ère du post-truth politics, c'est-à-dire que des discours, même mensongers, et ne reposant sur aucun critère rationnel (le réchauffement climatique est une invention chinoise destinée à nuire à l'industrie américaine) peuvent permettre de remporter une élection dans le pays le plus puissant du monde.

Nous n'avons pas encore mesuré l'importance de ce phénomène qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la paix et l'environnement.

Plus que jamais, sachons faire preuve de lucidité et refuser la pente qui consiste à s'affranchir de la vérité pour asséner des discours idéologiques, totalement déconnectés de la réalité.

PS29

Chiffre de la semaine

11 700

C'est le nombre de morts par armes à feu aux États-Unis en 2017.

Coups durs pour le logement

Pendant quelques heures, on y a cru. Mais au lieu de renoncer à une ponction de 1,5 milliard d'euros sur le budget du logement social, le gouvernement s'est contenté d'étaler sa mise en œuvre dans le temps. Et de mettre en place un prélèvement de 700 millions d'euros, la contribution des organismes HLM à leur caisse de garantie qui permettra à l'État, dès 2018, d'atteindre le 1,5 milliard d'euros d'économie souhaité.



Cécile Jonathan

logements sociaux, l'année 2017 sera exceptionnelle», soulignait Cécile Jonathan, secrétaire nationale adjointe au Logement, dans un communiqué en date du 3 novembre. «**Le choc d'offre est là, il faut à présent le conforter et surtout l'amplifier.**»

«Le secteur du logement est bien la principale victime de la loi de finances 2018.»

Malheureusement, la Stratégie logement présentée en septembre par le gouvernement Macron-Philippe ne s'inscrit pas dans cet élan. Le budget du ministère de la Cohésion des territoires (82% est consacré à l'accès au logement) est en chute libre (-10%) et l'avenir du logement social est remis en cause par une ponction de 1,5 milliard d'euros sur les finances des bailleurs sociaux, qui perdront ainsi une partie de leur capacité à construire et à investir (voir encadré).

Pourtant, le débat parlementaire a mis en évidence l'isolement total du gouvernement et des député.es LREM présents dans l'hémicycle sur cette question.

D'où le communiqué de l'Union sociale pour l'habitat qui réitère ses appels à la discussion de la part de l'exécutif. «**De nombreux parlementaires, ont**

appelé hier à un large débat autour de la stratégie logement, dans le cadre de la future loi logement. L'Union Sociale pour l'Habitat fait sienne cette demande. L'USH souhaite être force de proposition pour construire avec l'ensemble des acteurs du logement une sortie de crise qui prenne en compte la situation des finances publiques sans porter atteinte aux capacités d'actions des organismes HLM, au service des locataires et des territoires.»



400 000 logements en 2017

Le Parti Socialiste a également renouvelé, auprès du gouvernement, «**sa demande de décréter un moratoire pour engager un dialogue sur les propositions des élus et des organismes HLM, afin de déterminer le meilleur chemin pour concilier construction de logements, qualité de l'habitat et baisse des loyers.**»

Par ces tours de passe-passe, le gouvernement cherche à rendre encore plus complexe un secteur qui l'est déjà. Cependant, le secteur du logement est bien la principale victime de la loi de finances 2018.

Pourtant, avec plus de «**400 000 logements construits, dont 130 000**

Inquiétudes dans le Finistère



par le gouvernement.

En effet, comme le vice-président en charge du logement l'a démontré, la rénovation du parc social est un enjeu crucial pour garantir la qualité des logements et maintenir les loyers et les charges au plus bas possible.

«*Mais les acteurs du logement social sont particulièrement inquiets des mesures qui sont prises par le gouvernement*», a insisté Jean-Paul Vermot.

En effet, le Projet de Loi de Finances propose dans son article 52

la baisse de 5 euros par mois des APL des locataires du parc social. «*Pour notre office, Finistère Habitat, c'est, dès 2018, une perte de 4.4 millions d'euros*», a illustré l'élu finistérien.

«*Notre office ne fait pas de "bénéfices", il affiche un résultat d'environ 6 millions par an qui sont totalement réinvestis dans la construction et la réhabilitation de logements sociaux. En intégrant la baisse des APL, le résultat serait gravement atteint.*»

Ces 6 millions constitue une garantie qui permet, grâce à l'emprunt d'investir chaque année 60 millions d'euros dans l'économie finistérienne. «*Force est de constater que nous ne pourrons plus investir à ce niveau en voyant notre résultat ainsi amputé.*»

Pourtant, l'office *Finistère Habitat* est vertueux, présent sur l'ensemble du territoire, présent socialement auprès de ses locataires et auprès des collectivités.

«*Ce projet de loi de finances risque d'avoir un effet dangereux pour l'emploi dans le bâtiment en Finistère. Ce secteur qui voyait enfin le bout du tunnel pourrait subir de graves effets de la nouvelle politique du logement*», a conclu Jean-Paul Vermot.

Sortir de la paresse démocratique

«*Et si on prenait (enfin) les électeurs au sérieux ?*» C'est ce que propose Serge Odeye, conseiller municipal de Saint-Renan, s'inspirant du titre d'un livre publié par Joseph Spiegel, maire de Kingersheim, dans le Haut-Rhin.

«**Nous traversons une crise démocratique qui s'exprime, entre autres, par un fort niveau d'abstention dépassant régulièrement les 50%. Sortir de cette forme de paresse démocratique est un véritable enjeu pour notre modèle de société !**», a insisté Serge Odeye à l'occasion de l'Assemblée générale du *Nouvel élan de Saint-Renan*, au début du mois d'octobre.

Ce qui est valable pour toute la France l'est encore plus dans cette commune du pays d'Iroise où la majorité municipale considère détenir la vérité puisqu'elle a remporté les élections municipales.

Nous subissons de plein fouet tous les maux de cette crise démocratique explique Serge Odeye. D'abord, la séduction qui consiste à faire des

promesses mêmes impossibles à tenir comme ici : «**Faire de Saint-Renan une ville de congrès**». Ou être dans la surenchère, avoir un programme plus beau que le concurrent. Pourtant, on le sait, cette culture de la promesse non tenue est une des causes du désenchantement vis-à-vis de la politique.

À Saint-Renan, le débat municipal est caricatural et tout est simplifié à l'extrême : l'opposant s'oppose, la majorité a toujours raison. Comme si en étant élus, on avait la science infuse. Comme si, en étant dans l'opposition, le seul objectif était les prochaines élections

donnant l'image d'une « guéguerre » dans un entre soi d'élus dévastateur.

Pour sortir de ce cercle vicieux le groupe *Le Nouvel élan de Saint-Renan* ne se contente pas de philosopher sur la crise démocratique. Il joint les actes à la parole en proposant aux Renanais de s'exprimer par le biais d'un questionnaire en ligne accessible sur <http://www.nouvelelansaintrenan.fr/> Ils et elles peuvent ainsi exprimer leurs priorités. Qu'est-ce qui leur paraît prioritaire ? Améliorer les services de garde des enfants ? Développer la vie de quartier ? Lutter contre les incivilités ?

«**Nous avançons même l'idée de lancer une négociation pour obtenir un tarif préférentiel à une mutuelle de santé**», explique le président d'un *Nouvel élan pour Saint-Renan*. «**Mais nous voulons d'abord savoir si cette idée rencontre l'adhésion des habitant.es.**»

Les premières remontées de cette consultation en ligne montrent l'intérêt des électeurs pour cette démarche novatrice. Reste maintenant aux élu.es du *Nouvel élan pour Saint-Renan* de les analyser et d'apporter des réponses à leurs préoccupations.

Bienvenue sur le site du Nouvel Elan de Saint-Renan.

CONSULTATION CITOYENNE

LE NOUVEL ÉLAN DE SAINT-RÉNAN

Nous traversons une crise démocratique qui s'exprime, entre autres, par un fort niveau d'abstention dépassant régulièrement les 50%. Sortir de cette forme de paresse démocratique est un véritable enjeu pour notre modèle de société. Dans bien des cas, notre système se limite à créer le décalage au moment des élections. Les campagnes électorales ressemblent alors de plus en plus à une période de soldes commerciale avec pour slogan « c'est chez moi que vous ferez la meilleure affaire ! ». On assiste alors à des jeux de séduction (il faut plaire quitte à faire des promesses impossibles à tenir), de caricature (simplification du message : « Ya qui, faut qu'on ») ou de posture (l'opposant s'oppose et la majorité a toujours raison)...

Dans beaucoup de collectivités, les décideurs instaurent une forte distance entre eux et les citoyens à cause d'un fonctionnement quasi monarchique. L'idée que l' élu est un expert qui a les solutions, qu'il n'a pas besoin de l'avis des citoyens soi-disant moins informés reste très ancrée. Pourtant ni les élus ni les citoyens n'ont la science infuse : la recherche de solution doit se faire conjointement. C'est pour sortir de ce modèle que nous souhaitons créer des moments démocratiques différents pour vous permettre de vous exprimer sur plusieurs sujets et construire ensemble nos projets de demain.

Dans ce but nous vous proposons aujourd'hui un questionnaire pour connaître vos attentes afin d'organiser des forums citoyens dans les mois à venir. Exprimez-vous : vos avis, remarques et réflexions sont précieux pour améliorer la vie dans notre ville !

Serge ODEYE, Président du Nouvel Elan de Saint Renan

Accéder à la consultation

Les Renanais appelés à s'exprimer

En savoir plus

Une agence bretonne de la biodiversité



La future Agence bretonne de la biodiversité devrait entrer en action d'ici la fin 2017. Inscrite dans la démarche de Cop régionale lancée au printemps dernier, elle aura dès sa création plusieurs chantiers à lancer pour protéger et restaurer les écosystèmes.

L'Agence bretonne de la biodiversité est encore en phase de préfiguration, mais elle s'est déjà vue assigner deux chantiers prioritaires par le vice-président de la Région en charge de l'environnement, l'eau, la biodiversité et du climat, Thierry Burlot.

D'abord, lier les enjeux de l'eau et de la biodiversité en mettant en place une seule structure en charge de l'eau et de la biodiversité. «*Les écosystèmes bretons sont très étroitement liés à l'eau, qu'il s'agisse d'eau douce, de littoral ou de mer*», souligne Thierry Burlot. L'idée consiste à faire en sorte que tous les acteurs de l'eau, déjà bien organisés, puissent travailler encore davantage à la préservation de la biodiversité.

Ensuite, accompagner les territoires dans la prise en compte de la biodiversité. Un soutien de la Région et de l'État sera apporté aux collectivités qui veulent mettre en place des Atlas de la biodiversité, pour améliorer les connaissances, intégrer les citoyens à la démarche via les sciences participatives, intégrer la biodiversité dans les documents de planification et toutes les politiques publiques.

Gens du voyage

Porté par des sénateurs de la droite et du centre, le sénat a étudié, le 31 octobre, un

amendement prévoyant l'alourdissement des peines en cas d'occupation illicite d'un terrain par les gens du voyage. À cette occasion, Jean-Luc Fichet est intervenu au nom du groupe socialiste «*Nous sommes conscients des difficultés qui peuvent être rencontrées par les élu.es locaux.*

Mais nous considérons que c'est en rappelant et en faisant respecter les droits et les devoirs de chacune des parties prenantes que les choses peuvent s'en trouver facilitées et non pas en proposant d'instaurer un nouvel arsenal juridique, uniquement répressif, en direction des gens du voyage, en sachant pertinemment que certains seront inapplicables et alors même que les décrets d'application de la LEC (la Loi Égalité et Citoyenneté) ne sont pas encore parus», a rappelé l' élu du Finistère, qui a dénoncé une mesure d'«*affichage*» de la part des élu.es de la droite et du centre.

«*Ce n'est pas rendre service aux élu.es locaux que de procéder de la sorte*», a-t-il conclu.

La laïcité est garante de la neutralité de l'État

17 novembre
18h30 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

Nicolas Cadène

L'Observatoire de la Laïcité vient de voir sa mission prolongée de cinq ans. Alors que les contrevérités les plus hallucinantes circulent, son rapporteur général, Nicolas Cadène, insiste, encore et toujours, sur l'importance de la pédagogie autour de la loi de 1905.

guides à l'intention des entreprises, des associations, des collectivités ou des hôpitaux et nous travaillons actuellement sur un nouveau document consacré à la laïcité dans le sport.



Cap Finistère : Le président de la République vient de prolonger le mandat de l'Observatoire de la Laïcité pour cinq ans. Votre mission n'était pas pérenne ?

Nicolas Cadène : Non, l'Observatoire de la Laïcité est une commission consultative dont la mission peut être prolongée. Elle a été mise en place par François Hollande en 2012, pour une période de cinq ans. Son renouvellement, avant terme, est un signe encourageant de la part de l'exécutif qui confirme ainsi notre mission.

Cap Finistère : Ce n'est pas usant d'être régulièrement la cible d'attaques, souvent violentes ?

Nicolas Cadène : Si. C'est extrêmement fatiguant d'être obligé de perdre du temps dans des polémiques montées de toutes pièces par des individus qui sont dans des postures idéologiques et cherchent systématiquement à donner une fausse image de la laïcité. Certains veulent lui nuire pour favoriser leur religion, d'autres veulent imposer à l'inverse une sorte d'athéisme d'État et d'autres encore la considèrent, à tort, comme anti-religieuse. Il faut pourtant, inlassablement, rétablir la vérité et faire preuve de pédagogie.

Mais, il faut aussi savoir relativiser les choses : les polémiques dont vous parlez sont surtout le fait d'activistes sur les réseaux sociaux. Dans « la vraie vie », sur le terrain, ce n'est pas du tout de ça que me parle les fonctionnaires, responsables associatifs ou élus que je rencontre pour des conférences ou des formations. Car le vrai travail de l'observatoire consiste à former à la laïcité, à établir des états des lieux de ce qui fonctionne ou pas et à en alerter les pouvoirs publics en faisant des recommandations ou des avis pour améliorer la situation.

C'est ainsi que nous travaillons avec les collectivités ou les organismes de formation pour former notamment les acteurs associatifs, les fonctionnaires ou les enseignants. J'insiste particulièrement sur l'école car les étudiants qui aspirent à enseigner ne sont pas encore systématiquement formés à la laïcité alors même que l'enseignement moral et civique se généralise.

Nous avons, par ailleurs, déjà publié des

Cap Finistère : Pouvez-vous nous expliquer les tenants et les aboutissants de « l'affaire de Ploërmel » ?

Nicolas Cadène : La décision du Conseil d'État est tout à fait conforme à la jurisprudence dans ce domaine. Il a strictement appliqué l'article 28 de la loi de 1905 qui interdit la présence de croix ou de tout autre signe religieux, sur l'espace public. Tout ce qui existait avant 1905 n'est pas concerné par cette loi. Voilà pour ce qui concerne la croix qui domine la statue de Jean-Paul II à Ploërmel. En revanche, il est tout à fait possible d'ériger une statue de l'ancien pape qui fut une personnalité historique internationale. La loi de 1905 garantit tout simplement la neutralité de l'État et la décision aurait été la même pour tout autre symbole religieux.

Cap Finistère : Donc le Conseil d'État ne va pas obliger tous les maires de Bretagne à détruire les calvaires et à couper « les racines chrétiennes » ?

Nicolas Cadène : Bien sûr que non. Il s'agit d'une mauvaise polémique alimentée par des personnes qui connaissent mal la législation ou alors, au contraire, qui la connaissent trop bien. Rien de ce qui existait avant 1905 n'est menacé et les édifices religieux ne sont pas concernés. Je tiens même à préciser que les collectivités peuvent entretenir les édifices catholiques qui n'ont pas été construits au XX^e siècle et qui ne sont pas gérés par des associations diocésaines. Concernant l'expression de « racines chrétiennes », on ne peut pas dire qu'elle soit très laïque. Il ne s'agit pas de nier l'importance de la religion catholique dans notre pays et l'influence qu'a pu avoir l'Église catholique dans l'Histoire. Mais la France c'est aussi les Outre-mer, qui connaissent une très grande diversité confessionnelle, et rappelons aussi qu'il n'y a pas, depuis l'époque moderne, d'unité chrétienne en France puisque les protestants ont longtemps été persécutés par les rois de France catholiques. Dans une République laïque comme la France, il n'y a pas de « racines » à opposer à d'autres, il n'y a plus ni majorité, ni minorité, il n'y a que des Français à égalité de droits et de devoirs.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1204 - Vendredi 10 novembre 2017
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Rachel NICOLAS

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

